



## CADRE NATIONAL POUR LA PRÉPARATION DES SERVICES DE POLICE AUX MANIFESTATIONS ET AUX RASSEMBLEMENTS<sup>1</sup>

### *Document sur les pratiques exemplaires suggérées*

V.2 (avril 2023)

Version la plus récente : <https://www.cacp.ca/comit-de-l-accp-sur-les-services-de-police-des-premi-res-nations-des-m.html>

---

<sup>1</sup> Veuillez noter que dans ce document, le terme « rassemblement » ne fait pas référence aux événements culturels communautaires tels que les pow-wow ou les rassemblements pour les organisations de défense des droits (ex. l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations).

## Introduction

---

Le comité sur les services policiers avec les peuples autochtones (Comité sur les SPPA) de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) a été créé pour examiner les questions relatives aux services policiers durables et à l'amélioration de la sécurité publique pour les peuples et les communautés autochtones au Canada. Le Comité comprend des représentants de services de police autochtones et non autochtones de l'ensemble du Canada. L'un des objectifs du Comité sur les SPPA est de soutenir, à l'échelle nationale, une approche mesurée et cohérente de la gestion des manifestations et des rassemblements. À la fin de 2019, le Comité a publié un Cadre national pour aider les services de police à assurer la préparation aux manifestations et aux rassemblements et à maintenir la connaissance de la situation pour les événements de grande envergure dans tout le pays. Le présent document sur les pratiques exemplaires a été conçu pour traiter tous les conflits fondés sur des enjeux et ne se limite pas à ceux qui ont un impact sur les peuples ou les communautés autochtones. Des recommandations ont été formulées en tenant compte des discussions du Comité sur les SPPA, d'une analyse des territoires de compétence, d'un examen de la littérature et des documents, les examens fondés sur des incidents, et des commentaires de la part des parties prenantes.

Les paragraphes suivants présentent les considérations à prendre en compte par les services de police lors de l'élaboration d'un cadre relatif à la préparation de la police aux conflits autochtones et non autochtones fondés sur des enjeux, y compris les manifestations et les rassemblements. Ce cadre est fondé sur le dialogue et décrit les facteurs qui permettent de fournir une réponse policière flexible à chaque étape du cycle du conflit, à savoir avant, pendant et après. Les conflits fondés sur des enjeux sont souvent évitables. Les avantages des concepts décrits ci-dessous sont maximisés s'ils sont utilisés avant qu'un problème ne nécessite une intervention de la police, bien qu'ils puissent être bénéfiques à n'importe quel moment du cycle de conflit.

Ce Cadre est fondé sur les leçons tirées de plusieurs événements critiques impliquant des conflits entre la police et les peuples et communautés autochtones, notamment les événements entourant un décès aux mains de la police lors d'une manifestation dans le parc provincial d'Ipperwash en 1995. L'approche d'un cadre semblable a été citée dans l'enquête Ipperwash (2007) comme pratique exemplaire à maintenir en tant que priorité élevée avec un soutien dédié.

En 2021, l'Independent Civilian Review into Missing Person Investigations (examen civil indépendant des enquêtes sur les personnes disparues) a publié son rapport intitulé « Missing and Missed » (Disparus et manqués), qui contient 151 recommandations visant à améliorer les politiques, les procédures, la formation, l'éducation, le développement professionnel et la culture de la police. Les recommandations 137 et 138 soulignent l'importance de soutenir et d'améliorer les programmes d'agents de liaison à temps plein et à temps partiel. La recommandation 139 préconise la fourniture de ressources pour permettre aux agents de liaison de promouvoir l'établissement de relations avec les communautés marginalisées et vulnérables.

Au début de l'année 2023, la Commission sur l'état d'urgence (CSEU) a publié le rapport final de l'*Enquête sur l'état d'urgence* qui a examiné les circonstances ayant conduit à la déclaration d'une urgence sur l'ordre public en février 2022, et les mesures prises par la suite par le gouvernement pour gérer la situation d'urgence. S'appuyant sur les enseignements tirés de l'enquête, le rapport final contient 56 recommandations portant sur six grands thèmes. Parmi ces recommandations, 27 ont été classées dans la catégorie du « maintien de l'ordre », plusieurs d'entre elles validant l'approche de ce cadre et des équipes de liaison policière (ELP), qui ont toutes deux été citées comme pratiques exemplaires dans le cadre des interventions liées aux manifestations. Ces recommandations soulignent que :

- Les services de police devraient disposer d'un contingent d'agents d'équipes de liaison policière formés ou avoir conclu une entente avec un autre service pour avoir accès à de tels agents ou aux compétences appropriées, au besoin;
- Les services de police devraient créer des procédures, si elles n'existent pas déjà, pour définir clairement le rôle des équipes de liaison policière dans le contexte d'événements majeurs, en adoptant, avec les modifications appropriées, ce cadre ou des cadres semblables;
- Les équipes de liaison policière, les commandants des événements majeurs, ainsi que les hauts dirigeants, devraient recevoir une formation spécialisée sur le cadre national de l'ACCP et sur le rôle que doivent jouer les agents des ELP et les dirigeants par rapport aux événements majeurs; et,
- Les services de police devraient reconnaître les considérations particulières qui devraient éclairer la réponse policière aux manifestations autochtones, y compris la nécessité de compétences culturelles pour traiter celles-ci.

Le présent document se veut un document de base que les services de police peuvent utiliser pour élaborer des politiques au sein de leurs propres organisations (voir l'annexe A par exemple). Ce Cadre peut être adopté par les services de police et adapté à leurs besoins. Il est fortement recommandé que, lors de l'élaboration de leur propre cadre, les services de police veillent à consulter de manière pertinente les membres des communautés autochtones et non autochtones pour comprendre les besoins et les enjeux locaux. Cela facilitera l'élaboration de documents flexibles et reflétant les différences entre les communautés locales. Il s'agit d'un document évolutif qui sera révisé au besoin. La version la plus récente de ce document se trouve à l'adresse suivante :

<https://www.cacp.ca/comit-de-l-accp-sur-les-services-de-police-des-premi-res-nations-des-m.html>.

## Buts

---

- Promouvoir une approche opérationnelle solide, informée et flexible pour résoudre les conflits et gérer les situations de crises de façon cohérente pour favoriser l'expression légale, pacifique et sécuritaire des droits et libertés;
- Promouvoir une approche qui démontre l'accommodement et le respect mutuel des différences, des positions et des intérêts de toutes les communautés et parties prenantes autochtones et non autochtones concernées;
- Promouvoir une approche aux manifestations qui cherche à comprendre et à respecter les éléments culturels uniques, en particulier en ce qui concerne les questions ayant un impact sur les peuples et les communautés autochtones;
- Promouvoir et développer des stratégies qui réduisent au minimum la nécessité pour la police de recourir à la force.

## Objectifs

---

- Augmenter la cohérence des interventions lors de manifestations et de rassemblements, pour favoriser une réponse plus unifiée des services de police à l'échelle nationale;
- Promouvoir la cohérence de la formation et de l'approche;
- Fournir des stratégies pour minimiser le recours à la force tout en prévenant les troubles et la commission d'infractions pénales fondées sur les enjeux;
- Appliquer la loi de manière à respecter les droits de toutes les parties concernées et à maintenir la sécurité publique pour la résolution légale, pacifique et sécuritaire des incidents;
- Fournir une méthode pour améliorer la prestation de services tout en augmentant l'efficacité des ressources de la police;
- Promouvoir la compréhension des étapes du conflit;
- Promouvoir des stratégies d'aide à l'établissement de relations;
- Promouvoir l'éducation de la police liée à la culture autochtone et sur les questions qui pourraient mener à des conflits;
- Promouvoir des stratégies d'éducation soulignant le caractère unique des manifestations et/ou des occupations autochtones; et,
- Promouvoir l'éducation des citoyens participant à des manifestations et à des rassemblements en ce qui concerne les activités de manifestation légales.

## **Principes fondamentaux pour la préparation des services de police aux manifestations et aux rassemblements**

---

Grâce à la recherche, aux commentaires des parties prenantes et au développement, les principes suivants ont été jugés essentiels à inclure dans les documents relatifs à la préparation des services de police aux manifestations et aux rassemblements. La mise en œuvre des concepts et des stratégies exposés permettra aux services de police de renforcer leurs relations avec les communautés autochtones et non autochtones, en plus d'assurer la sécurité publique et de prévenir les activités criminelles liées aux manifestations et aux rassemblements.

### **1) Approche mesurée**

L'« approche mesurée » est l'emploi réfléchi de mesures proactives d'engagement, de communication, d'atténuation et de facilitation par la police pour maintenir la paix, ou pour faciliter la résolution du désordre public et le rétablissement de la paix. Elle consiste à préserver toutes les options et à employer les interventions tactiques jugées nécessaires pour gérer la situation, tout en s'efforçant de respecter l'exercice légal des droits et des libertés individuels.

### **2) Établissement de relations**

Il demeure essentiel d'établir un climat de confiance entre la police et les citoyens. La communication, l'engagement de liaison et l'établissement de relations doivent être maintenus de façon continue. Une interaction ouverte et transparente est primordiale. L'établissement de relations aide à développer le respect, les rapports, la réciprocité, la confiance et l'empathie. Tel que précisé en détail ci-dessous, il est essentiel de miser sur les relations avant l'événement, puis de s'engager de manière cohérente tout au long du cycle du conflit.

### **3) Faciliter les manifestations légales, pacifiques et sécuritaires**

Les interventions policières lors de conflits fondés sur les enjeux doivent être centrées sur la reconnaissance de l'importance des libertés fondamentales et de toutes les autres protections garanties par la Charte des droits et libertés tout en agissant dans le respect de la loi.

### **4) Impartialité**

Les policiers travaillent selon le concept d'impartialité, ce qui signifie qu'ils doivent agir de manière équitable dans le cadre de la loi et s'assurer de l'engagement de toutes les parties prenantes. L'impartialité ne signifie pas neutralité, car les policiers peuvent avoir besoin de prendre des mesures d'application de la loi pour faire respecter les droits des individus.

Les leçons apprises indiquent qu'il est important d'être conscient que les autorités fédérales, provinciales et autochtones, ainsi que les gouvernements locaux, doivent être traités comme n'importe quelle autre partie prenante. Les policiers sont indépendants et ne devraient pas recevoir de directives d'un quelconque niveau de gouvernement en ce qui concerne les interventions lors de manifestations et de rassemblements. Toutefois, les policiers doivent être conscients des questions juridiques, politiques et culturelles dans tous les conflits, car celles-ci seront prises en considération dans les décisions d'évaluation des risques des commandants de la police et de leurs conseillers juridiques.

## 5) Étapes du conflit

Lors de manifestations et de désordre public, le maintien de lignes de communication ouvertes et transparentes avec toutes les parties prenantes est essentiel pour faciliter la résolution des conflits. Le travail accompli dans la phase de préparation est déterminant. Le travail effectué après l'événement pour reconstruire les relations est également de grande importance afin de prévenir la répétition du conflit et à maintenir la communication entre toutes les parties.

## 6) Interopérabilité

Dans un climat où les manifestations multi-juridictionnelles sont de plus en plus fréquentes, la capacité des partenaires policiers à travailler ensemble pour coordonner les efforts est de plus en plus impérative. Les intérêts des manifestants peuvent chevaucher les juridictions policières, augmentant ainsi le risque de manifestations de solidarité multijuridictionnelles.

Afin d'accroître la cohérence des interventions, les services de police peuvent s'adresser à d'autres partenaires policiers pour obtenir un soutien et/ou des conseils lorsqu'ils doivent gérer des manifestations et des rassemblements.

## 7) Éducation avant application de la loi

### *Formation policière*

**Fondée sur la culture** – Les politiques devraient être développées en même temps que l'éducation sur les questions historiques et les cultures autochtones. Les services de police devraient veiller à ce que leurs membres aient une conscience culturelle conforme aux recommandations de multiples enquêtes provinciales et nationales. Une telle formation ne doit pas supposer que les groupes autochtones ont une culture uniforme ou un niveau d'homogénéité; la formation doit refléter les différences des communautés locales. Bien que ce cadre reconnaisse spécifiquement l'importance de l'éducation culturelle autochtone, cette recommandation s'applique également de manière plus générale à l'éducation relative à toutes les cultures de la mosaïque canadienne.

**Fondée sur le Cadre** – Les politiques de préparation des services de police aux manifestations et aux rassemblements doivent délimiter les activités de renforcement des relations et les activités de mise en application. Le commandement supérieur doit être formé et bien informé sur tous les documents élaborés avec les personnes chargées de les utiliser au quotidien, comme les membres des équipes de liaison policière, les superviseurs des services de police et, le cas échéant, les agents de première ligne.

**Fondée sur un enjeu/incident** – S'assurer que les membres des services de police comprennent les enjeux et le contexte spécifiques aux manifestations ou rassemblements.

### *Sensibilisation du public*

- Éduquer le public sur les activités de manifestation légales, pacifiques et sécuritaires, ainsi que sur le rôle des services de police. Des efforts doivent être déployés pour éduquer et partager des informations avec tous les acteurs impliqués dans les manifestations et les rassemblements, y compris :
- L'intersection des injonctions et des activités d'application de la loi; et
- La communication des différences et des conséquences d'une arrestation par rapport à une inculpation (par exemple, la possibilité de restrictions de voyage en l'absence d'une inculpation réelle).

## Considérations juridiques

---

Il est reconnu que des conflits peuvent survenir lorsque les communautés autochtones et les différents niveaux de gouvernement s'efforcent de résoudre les questions en suspens liées à des sujets comme les revendications territoriales, l'autodétermination et les droits autochtones ou issus de traités, qui peuvent inclure des activités telles que la chasse, la pêche et l'extraction de ressources sur des territoires ancestraux ou traditionnels. Les cadres de préparation de la police aux manifestations et aux rassemblements doivent être axés sur la protection des droits et des libertés tout en veillant à l'application de la loi.

- La Charte canadienne des droits et libertés garantit certains droits et libertés fondamentales. L'article 2 de la Charte garantit le droit de croire ce que vous choisissez et d'exprimer vos valeurs. Les services de police reconnaissent l'importance des libertés fondamentales et de toutes les autres protections prévues par la Charte.
- L'article 1 de la Charte prévoit des limitations quant aux droits et libertés. La Cour suprême du Canada a reconnu que les libertés prévues par la Charte ne peuvent être étendues pour protéger et justifier des menaces ou des actes de violence comme les voies de fait, la destruction de biens ou d'autres comportements illégaux.
- La police peut recourir à des actions relevant des pouvoirs statutaires, des injonctions civiles et des pouvoirs d'exécution en droit commun.
- Bien que la réglementation pertinente soit décrite ci-dessous, les services de police sont encouragés à examiner davantage la jurisprudence pertinente au sein de leur juridiction et à demander une orientation juridique au besoin.

### *Dispositions législatives pertinentes*

*Loi constitutionnelle de 1982.* Promulguée en tant qu'annexe B de la *Loi canadienne de 1982* (Royaume-Uni) 1982, ch. 11, qui est entrée en vigueur le 17 avril 1982.

***Loi constitutionnelle de 1982, PARTIE I – Charte canadienne des droits et libertés***, article 25 et article 2 :

#### ***Droits et libertés des autochtones qui ne sont pas touchés par la Charte***

**Article 25.** Le fait que la présente Charte garantit certains droits et libertés ne porte pas atteinte aux droits ou libertés ancestraux, issus de traités ou autres des peuples autochtones du Canada, notamment :

- (a) aux droits ou libertés reconnus par la Proclamation royale du 7 octobre 1763;
- (b) aux droits ou libertés existants issus d'accords de règlement de revendications territoriales ou de ceux susceptibles d'être ainsi acquis.



## ***Libertés fondamentales***

**Article 2.** Chacun a les libertés fondamentales suivantes :

- (a) Liberté de conscience et de religion;
- (b) Liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;
- (c) Liberté de réunion pacifique;
- (d) Liberté d'association.

***Loi constitutionnelle de 1982, PARTIE II*** – Droits des peuples autochtones du Canada, paragraphes 35(1), (2), (3), (4) :

### ***Confirmation des droits existants des peuples autochtones***

35 (1) Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.

### ***Définition de « peuples autochtones du Canada »***

35 (2) Dans la présente loi, « peuples autochtones du Canada » s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.

### ***Accords sur des revendications territoriales***

35 (3) Il est entendu que sont compris parmi les droits issus de traités, dont il est fait mention au paragraphe (1), les droits existants issus d'accords sur des revendications territoriales ou ceux susceptibles d'être ainsi acquis.

### ***Égalité de garantie des droits pour les deux sexes***

35(4) Indépendamment de toute autre disposition de la présente loi, les droits – ancestraux ou issus de traités – visés au paragraphe (1) sont garantis également aux personnes des deux sexes.

### **Les droits et libertés contenus dans la Charte ne sont pas sans limites :**

L'article 1 de la Charte, qui prévoit des limitations aux droits et libertés, stipule que :

La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.



## Caractère unique des manifestations autochtones

---

Les manifestations et occupations autochtones sont souvent de nature complexe et sont qualitativement différentes des autres conflits fondés sur des enjeux tels que les conflits environnementaux, politiques ou du travail. Les questions liées aux autochtones peuvent ou non recouper d'autres intérêts, tels que les questions environnementales. Il peut y avoir une variété de points de vue au sein d'une manifestation ou d'un groupe communautaire sur les facteurs historiques et culturels qui ont mené à la manifestation. En outre, il peut y avoir des différences d'opinion et de perspective entre les dirigeants élus et les dirigeants traditionnels des communautés autochtones sur les enjeux.

Les services de police devraient faire tout leur possible pour favoriser la sensibilisation aux facteurs historiques et culturels qui peuvent contribuer au caractère unique des questions touchant les peuples et les communautés autochtones au Canada. Ces facteurs doivent être pris en considération pour déterminer les ressources policières nécessaires à une intervention légale, pacifique et sécuritaire. Il convient de prendre en considération les facteurs distinctifs suivants qui peuvent avoir une incidence sur la préparation et l'intervention de la police, notamment, mais sans s'y limiter :

1. Les relations historiquement difficiles entre la police et les peuples et communautés autochtones;
2. Les divisions sur les questions au sein des communautés autochtones et entre ces dernières;
3. L'éloignement des lieux et des territoires traditionnels;
4. La diversité des acteurs concernés;
  - *Des ordres du jour différents augmentent la difficulté de communiquer et de négocier les questions policières avec les parties prenantes concernées, p. ex. les gouvernements provinciaux et/ou fédéraux, les groupes environnementaux, les médias, les tiers non autochtones, etc.;*
5. Les enjeux peuvent avoir une portée multigénérationnelle;
6. La durée des incidents qui s'étendent sur des jours, des semaines ou des périodes plus longues et qui peuvent impliquer un investissement dans les ressources nécessaires et la logistique;
7. L'intervention des gouvernements fédéral et/ou provinciaux en ce qui concerne les questions de politique publique et les questions juridiques qui ne relèvent pas de l'autorité de la police; et
8. Le potentiel de réponse solidaire qui peut être de portée nationale ou internationale.

Étant donné les facteurs qui contribuent au caractère unique des manifestations et des rassemblements liés aux autochtones, les informations ci-dessus doivent toujours être prises en compte lorsque l'on traite de conflits fondés sur des enjeux.

## Autres groupes de parties prenantes et communauté dans son ensemble

---

Dans toute manifestation ou rassemblement, autochtone ou non autochtone, les objectifs des diverses personnes engagées dans l'action peuvent différer. Les approches préconisées pour exprimer de la dissidence peuvent varier; certains préfèrent les manifestations pacifiques, tandis que d'autres sont prêts à recourir à la violence ou visent à provoquer des troubles. Un autre facteur à noter dans les conflits fondés sur des enjeux autochtones et non autochtones est la nature répandue des médias sociaux et leur utilisation croissante par les manifestants pour organiser rapidement et potentiellement encourager la polarisation autour des enjeux.

Tel que mentionné ci-dessus, les services de police doivent également être conscients de la tendance croissante des groupes ou des individus qui n'ont pas forcément de liens avec la communauté ou les enjeux à s'insérer dans une manifestation. Traditionnellement, les groupes de parties prenantes ont généralement inclus des manifestants, l'industrie, et tous les niveaux de gouvernement. Toutefois, les membres de la communauté au sens large ou les groupes d'intérêt spéciaux ont de plus en plus tendance à s'impliquer, souvent en cooptant l'intention initiale d'une manifestation. Dans ces cas, il devient difficile pour les médias et le grand public de savoir ce qui se passe lors d'une manifestation.

L'attention peut également être portée sur la communauté dans son ensemble qui, bien que n'étant pas directement impliquée, peut être touchée par une manifestation ou un rassemblement. L'approche mesurée reconnaît la nécessité d'équilibrer les droits et libertés individuels tout en reconnaissant les droits du grand public, des résidents locaux et des entreprises à un environnement sûr. Les activités régulières de la communauté dans son ensemble peuvent être périodiquement retardées ou interrompues et la police devrait s'efforcer de minimiser ces impacts lorsqu'elle travaille avec les manifestants.

## Rôles et ressources

---

### *Rôle de la police*

Le rôle principal de la police dans toute manifestation ou rassemblement est de préserver la paix, de protéger la vie et les biens, et de faire respecter la loi.

- Comme indiqué ci-dessus, les libertés fondamentales d'opinion, d'expression et de réunion pacifique accordées par la Charte canadienne des droits et libertés doivent être reconnues et respectées. Un environnement sûr et sécurisé pour tous les participants et les communautés, tout en exerçant ces droits protégés par la constitution, est toujours une considération importante.
- La police a le devoir légal et de droit commun de préserver la paix. Les principes du maintien de la paix visent à minimiser la violence, à maintenir et à rétablir l'ordre public, à maintenir l'impartialité, à faciliter les droits et à établir des relations de confiance.
- La police enquête et prend les mesures appropriées en ce qui concerne la désobéissance civile et d'autres actes illégaux.

- Les services de police doivent faire preuve de discrétion et adopter l'approche soigneusement mesurée décrite ci-dessus, en n'employant que le niveau de force nécessaire pour : *assurer la sécurité de tous les citoyens, faire respecter la loi, exécuter les ordonnances/décisions judiciaires, maintenir/rétablir la paix et assurer l'ordre et la sécurité.*

### ***Rôle des équipes de liaison policière***

Compte tenu de la fréquence et de la complexité croissante des manifestations et des rassemblements, il a été reconnu au niveau national que les services de police pourraient bénéficier du développement d'une équipe de membres ayant une formation avancée sur des sujets tels que la négociation fondée sur les intérêts, la médiation, la psychologie des foules, etc. Pour établir une base solide pour une telle équipe, les membres doivent être sélectionnés de manière appropriée et choisis avec soin (voir l'annexe B pour des exemples de critères de sélection). Cela est nécessaire pour que les services de police soient bien préparés à gérer de tels événements partout au Canada, en particulier pour les événements multijuridictionnels nécessitant une interopérabilité.

Historiquement, les agences policières ont toujours compté sur un petit nombre de membres qui les aidaient à négocier sur les lignes de front des manifestations et des rassemblements. Il est fortement recommandé de mettre en place des équipes de liaison policière spécifiques pour aider à la mise en œuvre des principes énoncés auparavant.

Ces équipes peuvent être composées de membres agissant en tant que liaison policière à plein temps ou qui peuvent être déployés en fonction des exigences de leurs responsabilités professionnelles. La surveillance administrative des équipes de liaison policière est déterminée par chaque service de police. Toutefois, il est recommandé que les équipes soient développées en coordination avec les autres opérations policières.

Plusieurs grands services de police ont créé, ou sont en train de créer, des équipes de liaison policière. Ces équipes représentent un élément clé de la planification et de l'intervention de la police aux événements majeurs et aux situations de conflit. L'intervention de l'équipe de liaison policière est un moyen utile de communiquer et d'éviter les conflits. Les équipes de liaison policière peuvent être utilisées pour :

- Mettre l'accent sur l'établissement de relations proactives comme moyen d'aider à résoudre les problèmes ainsi que d'établir et de maintenir des lignes de communication ouvertes et transparentes avec toutes les parties prenantes qui pourraient être touchées, directement ou indirectement, par des événements majeurs;
- Fournir un soutien spécialisé pour établir des relations de confiance, de compréhension mutuelle et de respect entre la police et toutes les parties prenantes;
- Repérer les personnes d'influence avec lesquelles travailler tout au long du cycle du conflit;
- Mettre en œuvre des techniques et des stratégies de négociation et de médiation efficaces pour faciliter une intervention rapide aux conflits fondés sur des enjeux; et
- Fournir un soutien et une expertise spécialisés dans l'établissement et le maintien de lignes de communication ouvertes et transparentes avant, pendant et après l'événement avec toutes les parties prenantes afin de faciliter la prévention et/ou l'intervention lors de conflits.

***Voir l'annexe C pour des suggestions supplémentaires pour la mise en place d'un programme d'équipe de liaison policière et des ressources supplémentaires.***

## ***Rôle du commandement supérieur***

- Le commandement supérieur doit recevoir une formation spécialisée sur l'approche mesurée et le rôle que doivent jouer les équipes de liaison policière et les dirigeants de la police en ce qui concerne les manifestations et les rassemblements
- En appui au Cadre, le rôle du commandement supérieur est de développer et d'entretenir un réseau de contacts et de partenariats afin d'améliorer la communication et de favoriser des relations positives et de confiance à l'intérieur des services de police ainsi qu'à l'extérieur, avec d'autres services de police, y compris les services de police des Premières nations, et avec les communautés et les dirigeants autochtones et non autochtones
- Le commandement supérieur doit veiller à investir dans tout programme ou politique élaboré et à s'en faire le champion afin de promouvoir le soutien au Cadre et d'obtenir un engagement de la part des membres
- Les équipes de liaison policière doivent s'inscrire dans le cadre de l'intervention intégrée et occuper une position définie au sein de la structure de commandement, y compris aux tables de décision du commandement de l'incident, afin d'apporter des considérations et une assistance en matière de gestion des foules lors de conflits fondés sur des enjeux.

## **Considérations supplémentaires sur le rôle et les ressources des services de police**

- Il convient de prendre en considération les fonctions croisées mais distinctes des équipes de spécialité. Par exemple, les membres de l'équipe de liaison policière ont un rôle très spécifique qui ne devrait pas être assumé par d'autres équipes spécialisées. Inversement, les membres de l'équipe de liaison policière ne doivent pas être chargés de remplir les fonctions d'autres unités telles que celles de la criminalité ou du renseignement en raison du risque de nuire à l'établissement de relations, de confondre les rôles, et de minimiser l'impact des postes.
- Avant toute mesure d'application de la loi, un briefing complet devrait être fourni à tous les membres de la police impliqués, en tenant compte de la sensibilisation culturelle. Ce briefing peut être facilité par les équipes de liaison policière.
- Le devoir des équipes de liaison policière est d'assurer la liaison et non la répression. Les exceptions comprennent les rares situations où le fait d'avoir un membre de l'équipe de liaison policière assurerait une approche culturelle appropriée et le respect de la culture (par exemple, l'arrestation d'un individu portant un costume complet), ou si l'individu demande spécifiquement qu'un membre soit l'agent qui procède à l'arrestation en raison de l'établissement de relations antérieures.
- Le rôle principal d'une équipe de liaison policière est de créer et d'entretenir des relations à l'appui du Cadre. Il convient d'envisager de distinguer le soutien opérationnel du soutien du Cadre.

- Les unités de communication de la police devraient favoriser les possibilités d'aider à accroître la sensibilisation et la compréhension du public et du personnel, et à renforcer la responsabilité et la transparence lors des conflits et des incidents critiques. Souvent, les plus grands obstacles pour la police lorsqu'elle traite des conflits fondés sur des enjeux sont la désinformation et le temps; les unités de communication peuvent être en mesure d'aider à résoudre ces problèmes. Voir l'annexe D pour des exemples de communications policières.
- Des membres d'une équipe de liaison policière devraient être appelés à participer aux interventions lors d'incidents liés au Cadre et la responsabilité devrait être assumée par le détachement local, les enquêteurs, etc. pour garantir une approche cohérente et professionnelle.

## **Cycle du conflit**

---

Les conflits passent par des étapes reconnues de l'incident : avant l'événement, pendant l'événement et après l'événement. Cette section offre un aperçu des signes, comportements et indices qui peuvent être présents à chaque étape et suggère des techniques de résolution pour éviter, désamorcer ou gérer la situation de manière appropriée. Il est fortement recommandé d'appliquer le Cadre dès la phase de pré-événement et de le poursuivre tout au long de la phase de post-événement.

Pour de meilleurs résultats, le Cadre peut être mis en œuvre lorsque l'action de la police est nécessaire et devrait être utilisé dès le début du processus de planification pour garantir le succès des opérations. Pour minimiser les perturbations et les dangers de toute manifestation ou rassemblement, il faut un travail continu de consultation, d'établissement de relations et de préparation. Les activités des membres de l'équipe de liaison policière doivent impliquer toutes les parties prenantes tout au long du cycle du conflit (par exemple les manifestants, l'industrie, les partisans et les opposants). Notez que la communication policière peut être développée ou révisée à tout moment d'un incident critique afin de favoriser un message cohérent et clair.

### ***Phase pré-événement***

#### **Caractéristiques des pré-événements**

- Inégalités réelles ou perçues en matière de privilèges ou de pouvoir au sein de la communauté ou entre la communauté et la société en général;
- Forte probabilité qu'une initiative en cours ou un événement prévu puisse être une occasion de perturbation ou mener à un conflit;
- Niveau d'émotion de la communauté par rapport à un sujet de préoccupation;
- Présence et implication de personnes connues pour provoquer des troubles lors de manifestations ou de rassemblements;
- Rhétorique (langage et/ou images) utilisée pour obtenir le soutien pour un enjeu qui génère des émotions négatives, des dissensions, des désaccords, des conflits et/ou une polarisation des points de vue; et
- Personnes impliquées déclarant que si une initiative ou un événement n'est pas traité avec sensibilité, un conflit ou une crise s'ensuivra.

## **Avant l'événement**

### ***Mesures qui peuvent être prises :***

- S'informer au sujet des questions préoccupantes – participer aux discussions/consulter les conseils de bande/des Premières nations, la police autochtone, les membres de la communauté, les groupes communautaires, les dirigeants d'autres niveaux, etc.;
- Comprendre les positions et l'impact sur les parties prenantes non autochtones et rester informé à cet égard;
- Faire appel aux membres de l'équipe de liaison policière pour obtenir des conseils et un soutien, en veillant à ce qu'ils jouent un rôle de premier plan dans la phase préalable à l'événement;
- Évaluer la contribution potentielle des différentes positions à l'éventuelle rupture de l'ordre public;
- Examiner les implications policières des enjeux identifiés;
- Développer et montrer du respect envers toutes les personnes concernées en faisant preuve d'écoute;
- Être honnête – une communication ouverte et cohérente est le meilleur moyen d'établir la confiance;
- Travailler à l'établissement de relations de confiance positives et transparentes avec toutes les parties prenantes possibles;
- Être ouvert, parler à toutes les parties prenantes;
- Établir des relations de confiance avec les dirigeants élus et traditionnels de la communauté de manière continue ainsi que lorsqu'un problème survient qui peut précipiter une dispute ou un conflit;
- Utiliser les possibilités de dialogue existantes pour consulter les dirigeants des communautés sur des questions potentiellement conflictuelles;
- Chercher à faciliter la communication entre les factions pour prévenir le développement de conflits;
- Encourager les individus à se réunir autour de questions et d'activités lorsqu'il existe un accord;
- Effectuer les notifications appropriées par le biais de la chaîne de commandement établie;
- Sensibiliser les participants potentiels à ce que sont des manifestations légales, pacifiques et sécuritaires;
- Informer les membres de la police qui pourraient être impliqués sur le contexte des enjeux;
- Pré-identifier les représentants de la communauté et des agences qui pourraient servir de personnes-ressources ou de médiateurs en cas de situations de désordre public;
- Examiner les plans d'urgence pour s'assurer qu'ils sont à jour et qu'ils répondent de manière adéquate aux situations de conflit potentiel;
- Rechercher des occasions pour avoir de l'impact et influencer des résultats qui sont légaux, pacifiques et sécuritaires; et
- Comprendre les enjeux potentiels et les interventions policières en situation de conflit fondé sur des enjeux.

## ***Phase d'événement en cours***

À ce stade, les personnes concernées peuvent être de plus en plus frustrées si elles ont l'impression que l'enjeu en question n'a pas été traité de manière appropriée. Il existe toute une série de possibilités quant à la manière dont l'incident peut évoluer passant d'une démonstration passive à une situation où toutes les parties prenantes peuvent être touchées de manière significative, par exemple le blocage d'une voie de transport.

### **Caractéristiques des événements en cours**

- Les personnes impliquées qui expriment une perception ou une plainte selon laquelle leurs préoccupations ne sont pas traitées de manière satisfaisante;
- Augmentation de la fréquence et de l'intensité de la rhétorique entourant l'enjeu, éventuellement accompagnée d'un comportement menaçant indiquant une plus grande probabilité de crise/conflit;
- Les positions communiquées s'enracinent et se polarisent;
- Les personnes impliquées deviennent de plus en plus bruyantes, énergiques et menaçantes;
- Escarmouches/confrontations avec la police;
- Les efforts de conciliation sont de plus en plus inefficaces;
- Les demandes doivent être communiquées directement à la police ou par l'intermédiaire des médias;
- Un intérêt accru de la part des médias (traditionnels) et/ou une couverture médiatique croissante de l'incident avec le risque de diviser davantage les positions;
- L'intensification de l'utilisation des médias sociaux à des fins d'organisation. Les médias sociaux peuvent également être utilisés à des fins de publicité, de recrutement et/ou pour diffuser des informations erronées et provoquer des divisions sur certaines questions;
- Des contre-manifestations sont organisées pour exprimer l'opposition aux objectifs d'une autre manifestation;
- Les personnes/agences qui ne sont pas directement impliquées dans l'événement et qui prennent des positions publiques sur la question; et/ou;
- Les personnes de la communauté autochtone, y compris les dirigeants, à la recherche de liaisons avec la police.

### **Événement en cours**

#### ***Que faut-il faire?***

- Affecter/déployer le commandement des incidents/événements comme il convient au sein du service de police avec des ressources et des compétences de soutien adéquates;
- Déployer les membres de l'équipe de liaison policière pour tenter de rétablir la communication et de négocier le maintien de l'ordre;
- Veiller à ce que toutes les parties liées à l'incident aient la possibilité de contribuer aux stratégies de résolution. Les services de police devraient s'appuyer sur des relations établies pour communiquer efficacement entre eux et les personnes impliquées dans l'incident critique ainsi qu'avec les autres membres de la communauté;



- Énoncer clairement la position et les intérêts de la police (la police facilite les manifestations légales, pacifique et sécuritaire, y compris les conséquences de la participation au désordre public) de manière à être comprise par tous.

***Mesures qui peuvent être prises :***

- Chercher à fournir des options raisonnables pour une manifestation ordonnée et légale, qui soient transparentes pour les parties en conflit;
- Communiquer aux manifestants que tant que l'ordre est maintenu, eux et les autres membres du public seront traités par la police avec dignité et respect;
- Surveiller les réactions du public et, le cas échéant, fournir une perspective contraire;
- Si possible, rediriger la circulation pour éviter la confrontation et minimiser l'impact. Si nécessaire, expliquer que la police a l'intention de maintenir un flux de circulation ordonné tout en permettant aux participants de manifester légalement;
- Insister sur le fait que la négociation sera utilisée à chaque occasion;
- Reconnaître l'existence de facteurs sous-jacents au sein de l'incident critique;
- Rechercher un terrain d'entente entre toutes les parties prenantes et les aspects du litige qui font l'objet d'un accord;
- Localiser les personnes ayant de l'influence avec lesquelles vous pouvez établir un lien;
- S'appuyer sur les relations existantes pour favoriser la médiation;
- Saisir toutes les occasions de faciliter une communication productive, en envisageant d'utiliser les médias sociaux;
- Prendre en considération, dans la gestion de l'événement, les valeurs, les traditions et les intérêts de la communauté touchée et communiquer que toutes les parties prenantes seront traitées avec dignité et respect;
- Tenter d'établir un terrain d'entente entre les parties prenantes;
- Tenter d'établir avec les parties prenantes un moyen par lequel les informations et les progrès seront communiqués aux médias;
- Évaluer l'impact des décisions sur la sécurité des policiers, des manifestants et des autres membres du public;
- Répondre au conflit avec le plus faible niveau de force possible; et,
- Veiller à ce que les acteurs de la police soient tenus informés.

## *Phase post-événement*

### **Caractéristiques du post-événement**

#### ***Facteurs à observer :***

- L'épuisement émotionnel et physique des participants;
- Les différentes perceptions de l'enjeu ou de l'événement par les personnes concernées;
- L'érosion du climat de confiance entre la communauté et la police;
- Les parties prenantes souhaitant réfléchir à ce qui s'est passé, discuter des leçons apprises et identifier les actions de rétablissement de la paix; et
- Les actions de la police pour rétablir la confiance de la communauté et mettre en œuvre des actions de rétablissement de la paix.

### **Après l'événement**

#### ***Mesures qui peuvent être prises :***

- Débriefings opérationnels pour examiner et évaluer les opérations ainsi que pour rechercher et identifier les leçons apprises;
- Les leçons apprises devraient être utilisées pour atténuer les problèmes et pour développer davantage les pratiques exemplaires au sein des services de police;
- Élaboration et mise en œuvre de stratégies visant à rétablir les relations;
- Les stratégies doivent prendre en considération les objectifs généraux, les responsabilités, les activités potentielles pour rétablir les relations et être adaptées en pratique aux circonstances spécifiques, au besoin;
- Des ressources, telles que les membres de l'équipe de liaison policière, peuvent être mises à contribution pour soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces stratégies;
- Débriefing avec les relations extérieures existantes sur ce qui s'est bien passé, les problèmes ou les préoccupations; et
- Les membres de l'équipe de liaison policière sont déployés pour diriger la planification du rétablissement de la confiance et les stratégies visant à solidifier les relations avec les parties prenantes concernées.

Une fois qu'un événement a franchi les étapes du conflit, les services de police doivent être conscients que le travail n'est pas terminé. Il convient de miser sur la phase de post-événement où, une fois que les activités sont terminées, il est possible de revenir à l'étape précédant l'événement afin de poursuivre les efforts continus d'établissement de relations et d'éducation.

### EXEMPLE DE POLITIQUE

#### *Lignes directrices pour les services de police :*

#### **Les procédures des services de police en matière d'intervention lors de manifestations et de rassemblements devraient :**

1. Définir le but et les objectifs du document.
2. Décrire les considérations juridiques existantes.
3. Souligner le caractère unique des manifestations autochtones.
4. Définir le rôle de la police et des équipes de liaison policière en tenant particulièrement compte des éléments suivants :
  - a. *Demeurer impartial;*
  - b. *Continuellement établir la confiance entre la police et les individus ainsi que les communautés participantes concernées;*
  - c. *Fournir une réponse mesurée.*
5. Fournir aux membres de la police une éducation et une formation axées sur le maintien de l'ordre lors de manifestations et rassemblements, en mettant l'accent sur :
  - a. *Le rôle de la police;*
  - b. *Les compétences en communication telles que la capacité à négocier, à servir de médiateur et/ou à s'engager dans la résolution de conflits, et à établir la confiance;*
  - c. *Assurer la compréhension du contexte lié aux enjeux/événements spécifiques; et*
  - d. *Encourager les membres de la police à acquérir une compréhension et à considérer le caractère unique de ces événements dans le contexte de l'histoire, des traditions, de la culture et des revendications des manifestants.*
6. Veiller à ce que les membres du public soient également renseignés :
  - a. *Rechercher l'assistance/la participation des services de police des Premières nations et des agents autochtones, lorsque cela est approprié et lorsque les ressources le permettent;*
  - b. *Demander l'aide de médiateurs autochtones, le cas échéant; et*
  - c. *Consulter et partager les informations avec les communautés locales qui pourraient être affectées par une manifestation ou un rassemblement autochtone.*
7. Décrire les considérations tout au long du cycle du conflit.
  - a. *Avant, pendant et après l'événement*
8. Inclure des considérations pour le développement de stratégies de communication.

### CRITÈRES DE SÉLECTION DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE LIAISON POLICIÈRE

#### *Considérations*

Le recrutement devrait se concentrer sur les compétences de liaison et les aptitudes connexes qui représentent des éléments essentiels. Les équipes de liaison policière fonctionnent plus efficacement lorsqu'elles sont composées de membres qui ont volontairement demandé à jouer le rôle de membre de liaison policière. Les fonctions ont le potentiel d'être épuisants et exigent un engagement à contribuer à la gestion des enjeux liés aux manifestations et aux rassemblements. Les services de police doivent soutenir les membres qui ont démontré leur aptitude et leur intérêt pour le travail de liaison policière par le biais d'une bonne capacité d'écoute et de traitement des informations tout en gérant diverses facettes d'un enjeu. Le volet lié à l'« intérêt » du membre est très important car le personnel de liaison policière doit constamment rafraîchir et mettre à jour leurs compétences et se tenir au courant des enjeux et des techniques.

#### *Exemples de critères de sélection :*

- Doit être digne de confiance et posséder une connaissance des coutumes et traditions locales telles que la culture, l'histoire, les questions socio-économiques, les principes de maintien de l'ordre et les questions d'actualité;
- Capacité à maintenir un contact régulier avec la communauté autochtone et la communauté en général et à leur témoigner un véritable respect en s'impliquant auprès des entités communautaires;
- Communication orale et compétences interpersonnelles pour communiquer efficacement et travailler en collaboration avec tous les acteurs concernés par un enjeu;
- Compétences démontrées en matière d'impact et d'influence;
- Capacité démontrée à résoudre les problèmes, à faire de la médiation et à trouver un terrain d'entente;
- Capacité à comprendre la situation dans son ensemble et à trouver des solutions aux problèmes identifiés;
- Compétences en matière de communication et de gestion des conflits;
- Capacité démontrée à faire preuve d'un jugement sûr et à s'exprimer dans des situations de stress élevé;
- Capacité démontrée à travailler dans un environnement axé sur le travail d'équipe;
- Être disponible pour un déploiement sans préavis;
- Soutien écrit du superviseur pour participer au programme (si la sélection se fait sur une base temporaire ou à temps partiel)

### ***Exemple de processus de sélection :***

Soumission d'une demande, ou réponse à une annonce de poste affiché, accompagné d'un document indiquant que le candidat possède les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour être membre de l'équipe de liaison policière. Les candidats qui répondent à, ou surpassent, ces critères peuvent être invités à participer à une entrevue devant un comité de sélection composé d'officiers et de gestionnaires ayant une connaissance et une expérience de l'équipe de liaison policière. Des méthodes de sélection supplémentaires peuvent inclure la vérification des références, une composante axée sur les compétences culturelles, et la réalisation d'une évaluation psychologique.

Les candidats sélectionnés doivent suivre et réussir un cours de qualification du programme de liaison policière ou d'autres formations requises par le service de police. La sélection des candidats doit être fondée sur l'évaluation de l'ensemble des informations contenues dans la mise en candidature d'un individu, et sur l'évaluation de l'agent ou du gestionnaire responsable du programme de liaison policière, en tenant compte de compatibilité potentielle du candidat avec le programme.

### SUGGESTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE/D'UN PROGRAMME DE LIAISON POLICIÈRE

Bien que l'examen du Comité des SPPA ait porté sur les facteurs permettant d'élaborer un document de pratiques exemplaires en matière d'interventions policières lors de manifestations et de rassemblements, celui-ci ne s'est pas penché sur la collecte ou l'analyse de données nationales. Toutefois, les éléments suivants peuvent être pris en considération lors de l'élaboration d'une équipe ou d'un programme de liaison policière :

#### *Construire sa propre équipe :*

- La taille et la structure des équipes varient en fonction des besoins de l'organisation.
- L'élaboration de procédures opérationnelles normalisées (PON) pour les équipes de liaison policière est fortement recommandée.

#### *Formation agréée sur les équipes de liaison policière :*

- La Gendarmerie royale du Canada (GRC) et la Police provinciale de l'Ontario (PPO) ont conçu des normes de formation de cours pour préparer les membres des équipes de liaison policière. Chaque service de police organise des cours pour l'équipe de liaison policière à l'intention du personnel policier interne et externe.
- À l'appui du *Cadre national de préparation de la police aux manifestations et aux rassemblements*, le comité sur les SPPA a également élaboré des normes de formation de cours applicables aux cours de liaison policière futurs de l'ACCP. Tout service de police qui souhaite utiliser ces normes de formation de cours et qui souhaite joindre des experts en la matière pour faciliter l'offre de cours à l'avenir est invité à contacter le Comité sur les SPPA.
- Les membres de l'équipe de liaison policière sont également encouragés à suivre des cours accrédités externes, telle que la négociation fondée sur les intérêts ou la résolution alternative des conflits, afin d'acquérir une plus grande expertise.



#### *Recommandations*

- Tenir à jour une liste des membres de l'équipe de liaison policière qui ont été formés.
- Coordonner l'aide interorganisationnelle aux services de police qui ont besoin de ressources pour gérer les manifestations ou les rassemblements de grande envergure qui sont en cours.
- Les services de police devraient établir une méthode de suivi des éléments mesurables en fonction du nombre de manifestations auxquelles ils participent, ainsi que des activités de rayonnement et autres initiatives liées au Cadre.
- Développement de ressources promotionnelles et éducatives à l'intention des membres de l'équipe de liaison policière, telles que :
  - *Un dépliant à l'intention des membres de l'équipe de liaison policière pour usage lors des manifestations.*
  - *Informations disponibles sur Internet.*
  - *Produits de communications stratégiques*

## Exemple de dépliant à l'intention du manifestant

*\*Notez que le code QR est affiché uniquement à des fins de démonstration*

### RECTO



**MEMBRE DE L'ÉQUIPE DE LIAISON POLICIÈRE (ELP)**

Les agents de liaison policière interviennent lors d'événements tels que des manifestations, protestations, rassemblements, veillées et conflits du travail.

**QUI SOMMES-NOUS?**

Les agents de liaison policières collaborent avec des personnes ou des groupes pour faciliter l'organisation d'événements légaux, pacifiques et sûrs. Ils représentent une ressource précieuse pour les personnes qui prévoient d'organiser un événement ou d'y assister.

Notre tâche consiste à dialoguer et à collaborer avec toutes les personnes concernées par un événement.

Visitez \_\_\_\_\_ pour plus d'informations sur ce programme et pour consulter une liste de contacts.

**À SAVOIR AVANT DE PARTIR**

- Vos droits
- Le rôle de la police
- Considérez vos actions
- Communiquez avec la police avant l'événement
- Quand les actions peuvent donner lieu à des poursuites
- Connaissez les règlements locaux
- Comprenez les conséquences
- Posez des questions
- Travailler ensemble, c'est mieux pour tout le monde

POUR PLUS D'INFO, VISITEZ : **WWW.** \_\_\_\_\_



## Exemple de dépliant à l'intention du manifestant

### VERSO

<p><b>VOUS POUVEZ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vous rassembler pour faire valoir vos droits de manière légale, pacifique et sécuritaire.</li> <li>▪ Exprimer vos pensées, croyances et opinions.</li> <li>▪ Transmettre votre message de manière légale.</li> <li>▪ Exercer votre liberté d'association</li> </ul> <p>La <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> garantit certains droits et libertés fondamentales. L'article 2 de la Charte garantit le droit de croire ce que vous choisissez et d'exprimer vos valeurs. Nous reconnaissons l'importance des libertés fondamentales et de toutes les autres protections prévues par la <i>Charte</i>.</p>	<p><b>EN CAS DE DOUTE, POSEZ DES QUESTIONS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cet événement est-il considéré comme pacifique/ légal?</li> <li>▪ Cet événement nécessite-t-il un permis?</li> </ul> <p>Bien que tous les Canadiens aient des droits et libertés, l'article 1 de la <i>Charte</i> prévoit certaines limitations. Les droits et les libertés ne sont pas sans responsabilités. La Cour suprême du Canada a reconnu que libertés prévues par la <i>Charte</i> ne peuvent être étendues pour protéger et justifier des menaces ou des actes de violence comme les voies de fait, la destruction de biens ou de comportements illégaux.</p>
<p><b>VOUS NE POUVEZ PAS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bloquer ou obstruer une autoroute</li> <li>▪ Rompre la paix</li> <li>▪ Provoquer des troubles, participer à une émeute</li> <li>▪ Porter un masque ou se déguiser lors d'un rassemblement illégal ou, dans l'intention de commettre un acte criminel</li> <li>▪ Désobéir à une ordonnance d'un tribunal</li> <li>▪ Nuire à quelqu'un ou blesser quelqu'un</li> <li>▪ Posséder des armes de toute sorte, y compris des substances telles que les gaz lacrymogènes</li> </ul> <p>Le <i>Code criminel</i> du Canada et/ou la jurisprudence contiennent diverses dispositions qui visent à limiter ou à contrôler certaines activités liées aux manifestations publiques.</p>	<p><b>CONNAISSEZ LES CONSÉQUENCES</b></p> <p>Il peut également y avoir des lois provinciales et municipales qui s'appliquent pendant les manifestations, comme le <i>Code de la route</i>. Manifester illégalement peut affecter votre avenir de diverses manières.</p> <p>Des accusations entraînant un casier judiciaire pourraient aboutir à des choses comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des limites imposées aux déplacements</li> <li>▪ des perspectives d'emploi limitées</li> <li>▪ un impact sur l'obtention d'une assurance ou la location d'un logement</li> <li>▪ autres conséquences juridiques liées à violation d'une ordonnance d'un tribunal</li> </ul>
<p>POUR PLUS D'INFO, VISITEZ : <a href="http://www._____">WWW. _____</a></p>	

## Exemple de syllabus du programme sur les équipes de liaison policière

JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5	JOUR 6	JOUR 7	JOUR 8
	Révision	Révision	Révision	Révision	Révision	Révision	Examen
Ouverture	Introduction aux peuples autochtones	Considérations juridiques	Structure de commandement	Dynamiques de foule	Étude de cas	Communications stratégiques	Résistance au stress
Accueil du commandement supérieur				Étude de cas			Messages clés stratégiques
Introduction et attentes			Étude de cas	Scénario 4		Étude de cas	
Legs des événements passés			Point de vue des manifestants				Scénario 2
Introduction au Cadre national		Point de vue des manifestants	Étude de cas	Révision du cours		Compte rendu du cours / Clôture	
<b>PAUSE POUR LE DÎNER</b>							
Mise en œuvre de l'approche mesurée	Enjeux actuels et tendances	Respect de la diversité et apprentissage sur les communautés	Négociation fondée sur les intérêts	Étude de cas	Scénario 5	Grand scénario	Déplacement
Considérations pour la gestion des conflits communautaires		Rôle de l'analyste de liaison et de la collecte de statistiques et données		Scénario 3			
Rôle de l'agent de liaison		Rôle du renseignement	Scénario 1	Perspective corporative			
	Exercice pré-événement						

### EXEMPLE DE MESSAGES CLÉS STRATÉGIQUES

La prévision des enjeux liés à un conflit spécifique dans la phase pré-événement peut faciliter l'élaboration de messages clés spécifiques.

#### *Intervention lors de manifestations et de rassemblements*

##### **Démarche générale :**

- Le \_\_\_\_\_ reconnaît les droits de la Charte accordant à chacun la liberté d'expression et de réunion pacifique. L'objectif général est de collaborer avec l'ensemble des parties concernées pour assurer la sécurité du public et des agents ainsi que pour maintenir une conduite ordonnée et la paix. Le \_\_\_\_\_ est chargé de veiller à ce que les manifestations soient légales, pacifiques et sûres, tout en reconnaissant que la police peut ne pas être en mesure de résoudre les problèmes sous-jacents.
- Le \_\_\_\_\_ devrait adopter une approche discrète et réactive pour communiquer sur toute manifestation prévue. Dans la plupart des cas, les messages doivent se limiter au rôle de \_\_\_\_\_. Les questions concernant les questions de causalité doivent être adressées à l'organisateur de l'événement.
- Il faut veiller à maintenir un message cohérent parmi les membres de l'équipe de liaison policière et les partenaires de la police.

##### **Messages clés stratégiques :**

- Le \_\_\_\_\_ respecte le droit de chacun à la liberté d'expression et de rassemblement légal, pacifique et sécuritaire.
- Le \_\_\_\_\_ reconnaît également les droits du grand public, des résidents locaux et des entreprises à un environnement sûr.
- Le rôle de \_\_\_\_\_ est d'assurer la sécurité publique et de maintenir la paix.
- Le \_\_\_\_\_ est chargé de veiller à ce que les manifestations soient légales, pacifiques et sûres, tout en reconnaissant que la police peut ne pas être en mesure de résoudre les problèmes sous-jacents.
- Le \_\_\_\_\_ collaborera avec des groupes qui veulent organiser un événement qui offre aux manifestants une occasion légale, pacifique et sécuritaire d'exercer leurs droits légitimes.
- L'approche \_\_\_\_\_ reconnaîtra la nécessité d'équilibrer les droits et libertés individuels avec la nécessité de maintenir la paix et l'ordre public.
- Une communication ouverte, une approche raisonnée et tempérée, et le recours approprié au pouvoir discrétionnaire de la police guident \_\_\_\_\_ les interventions lors d'événements majeurs.
- Le \_\_\_\_\_ demande à chacun d'être patient et respectueux de l'autre malgré les inconvénients potentiels.

### **Perturbations de la circulation – Messages clés spécifiques :**

- Les activités événementielles peuvent interrompre le flux normal de la circulation. La \_\_\_\_\_ collabore avec les personnes concernées pour minimiser l'impact sur les voyageurs et pour assurer l'ordre public et la tenue d'événements légaux, pacifiques et sécuritaires.
- L'objectif de \_\_\_\_\_ en matière de surveillance des fermetures de rues et des blocages de routes est de rétablir la circulation de la manière la plus sûre possible.
- Personne n'a le droit de bloquer ou de perturber la circulation sur la voie publique : *Code criminel*, article 423(1)(g). Voir aussi le *Code de la route* et les lois équivalentes dans les provinces autres que l'Ontario.
- Lorsque des perturbations spécifiques seront connues, le \_\_\_\_\_ transmettra les informations aux médias aux fins de diffusion.
- Il est conseillé aux voyageurs de se renseigner à l'avance sur les fermetures de routes et de surveiller les médias locaux pour obtenir des informations et identifier des itinéraires alternatifs.
- Le \_\_\_\_\_ remercie chacun pour leur patience face aux perturbations de la circulation.

### **Application de la loi / Menaces / Violence / Activité illégale – Messages clés spécifiques :**

- Le \_\_\_\_\_ demande à toutes les personnes concernées de ne pas mettre en péril la paix publique, de ne mettre personne en danger, et de ne pas participer à des événements intentionnellement illégaux.
- Toute personne a le droit de participer à des manifestations légales, pacifiques et sécuritaires.
- Le \_\_\_\_\_ agira de façon à préserver la paix, maintenir la sécurité publique, et enquêter sur les actes criminels, conformément aux responsabilités prévues par la loi et dans l'intérêt de toutes les parties concernées.
- Seul le niveau d'intervention nécessaire pour assurer la sécurité de tous les citoyens et pour maintenir la paix, l'ordre et la sécurité est utilisé. L'usage de la force est toujours un dernier recours.
- L'utilisation appropriée du pouvoir discrétionnaire de la police est une approche valable et appropriée pour désamorcer les situations. Le bon exercice du pouvoir discrétionnaire de la police ne doit pas être confondu avec un manque d'application de la loi. La police peut attendre une occasion moins risquée pour arrêter les délinquants plutôt que d'enflammer une situation.
- La violence ne sera pas tolérée. Le \_\_\_\_\_ interviendra lors d'événements illégaux, non pacifiques et non sécuritaires de manière appropriée et professionnelle.